

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ La semaine fiscale

Frédérique Perrotin

Mécénat : un bilan exceptionnel

DOCTRINE

Page 8

■ Concurrence / Consommation / Distribution

Pierre Arhel

Activité de la Cour de cassation en droit de la concurrence (Mars à décembre 2015)

Page 16

■ Responsabilité civile

Émilie Linglin

De l'application de l'article 2052 du Code civil au règlement amiable conclu entre l'assureur et la victime d'un accident de la circulation

CULTURE

Page 22

■ Exposition

Didier Du Blé

Chantons le monde et la jeunesse

Page 23

■ Bibliographie

Christian Baillon-Passe

Les porteurs d'histoire



ACTUALITÉ

La semaine fiscale

Mécénat : un bilan exceptionnel ^{115e3}

Frédérique PERROTIN

Des chiffres en hausse pour les entreprises mécènes, de plus en plus nombreuses, et également plus généreuses. Le dispositif fiscal en place soutient efficacement leur initiative mécénale. Trois dirigeants sur quatre exercent une action philanthropique à titre personnel, bénéficiant des dispositifs ISF Don et IR Don, qui sont toujours autant appréciés.

Le Baromètre du mécénat d'entreprise en France, publié tous les deux ans par Admical, annonce pour la première fois depuis six ans une montée significative des chiffres du mécénat. Plus nombreuses (170 000 environ), les entreprises mécènes sont également plus généreuses, puisque le budget alloué à leurs actions s'élève à présent à 3,5 milliards d'euros, soit une progression de + 25 %, depuis la précédente édition du baromètre. Pour François Debiesse, président d'Admical, « la société vient de franchir un grand pas. L'investissement croissant des entreprises dans des initiatives d'intérêt général, malgré un contexte économique déprimé, montre qu'un vrai changement sociétal est en marche. De plus en plus de patrons sont conscients du potentiel d'innovation que le mécénat représente pour l'entreprise et ses salariés : l'entreprise de demain sera engagée ou ne sera pas » ! 79 % des mécènes pensent stabiliser ou augmenter leur budget mécénat. L'action philanthropique s'inscrit donc comme un changement durable qui correspond à un

souhait formulé par la société civile. Les entreprises doivent également s'adapter aux souhaits de la génération des *digital natives*, qui représenteront la moitié des actifs dans moins d'une dizaine d'années, et sont en recherche de sens dans leur vie professionnelle et d'engagement de la part de leur employeur.

■ Un recours à la réduction fiscale plus répandu...

55 % des entreprises mécènes bénéficient de la réduction d'impôt pour tout ou partie de leurs dons, un chiffre en hausse de 10 % par rapport à la dernière édition du baromètre. Rappelons, en effet, que les entreprises mécènes bénéficient d'un dispositif de réduction d'impôt sur les sociétés codifié à l'article 238 bis du Code général des impôts (CGI). La réduction correspond à 60 % du montant du don, dans la limite d'un plafond de dépenses fixé à 5 % du chiffre d'affaires de l'entreprise.

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
2, rue Montesquieu - 75041 Paris Cedex 01
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com



Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
33, rue des Jeûneurs - 75002 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34